

[www.besafe.be](http://www.besafe.be)



**Habiter en sécurité**

**L'affaire de tous !**



## Préface

Les personnes ayant déjà été confrontées à un cambriolage ou à un incendie sont bien au courant de leurs conséquences dramatiques. Même lorsqu'elles en sortent indemnes, les victimes éprouvent souvent des difficultés à s'en remettre et peuvent souffrir d'un traumatisme à long terme. Mieux vaut prévenir que guérir. Adoptez donc les bonnes mesures pour ne donner aucune chance aux voleurs et aux flammes. La police et les services d'incendie sont là pour vous aider. Mais c'est VOTRE responsabilité de faire de votre habitation un lieu sûr.

La présente brochure vous fournit une foule d'informations pour éviter les cambriolages et les incendies. Vous découvrirez ainsi comment sécuriser votre habitation de manière optimale et auprès de qui vous pourrez demander de l'aide et des conseils. En dépit des nombreuses mesures que vous puissiez prendre, il se peut que vous soyez victime d'un cambriolage ou d'un incendie. La présente brochure vous explique ce que vous devez faire en pareils cas.

**La partie 1** explique ce qu'on entend par la sécurisation contre le cambriolage.

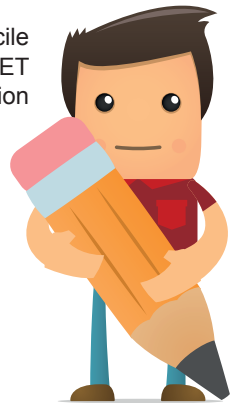
**Dans la partie 2**, vous saurez comment faire pour limiter autant que possible les risques de cambriolage..

**La partie 3** vous donne des conseils de prévention des incendies.

**La partie 4** est consacrée aux avantages financiers dont vous pouvez bénéficier si vous investissez dans la sécurisation contre le cambriolage et l'incendie.

**La partie 5** vous propose un glossaire de termes spécifiques relatifs à la sécurité contre le cambriolage et l'incendie (désignés par une petite étoile dans le texte de la brochure).

Vous suivez nos conseils ? Dans ce cas, il vous sera plus facile de dresser un inventaire des points faibles de votre habitation ET de la sécuriser. Ainsi, nous œuvrons ensemble à une habitation protégée contre l'incendie et le cambriolage.





## Table des matières

1. Ne donnez aucune chance aux cambrioleurs	5
1.1. La sécurisation de votre habitation ne doit pas coûter cher	5
1.2. La qualité et le professionnalisme avant tout	6
2. Sécurisez de manière optimale votre habitation	9
2.1. Portes	9
2.2. Portes de garage	12
2.3. Fenêtres	13
2.4. Volets roulants	15
2.5. Fenêtres et grilles de soupirail	16
2.6. Coupoles	16
2.7. Mesures de précaution dans votre habitation	17
2.8. Mesures de précaution autour de votre habitation	20
2.9. Mesure complémentaire : sécurisation électronique	26
2.10. Conseils spécifiques pour appartements	28
2.11. Que faire après un cambriolage ?	30
3. Prévention incendie : mieux vaut prévenir que guérir	31
3.1. La qualité avant tout	31
3.2. Bonnes habitudes	32
3.3. Moyens de prévention incendie	35
3.4. Que faire en cas d'incendie ?	39
3.5. Des brûlures ? De l'eau avant tout, le reste vient ensuite !	40
4. Avantages financiers de la sécurisation de votre habitation	41
4.1. Réduction d'impôt pour les systèmes de sécurisation	41
4.2. Primes cambriolage communales	42
5. Glossaire	43

# 1. Ne donnez aucune chance aux cambrioleurs !

## 1.1. La sécurisation de votre habitation ne doit pas coûter cher

1.1 L'idée que la sécurisation de votre habitation coûte cher est fautive. Grâce à quelques mesures simples, vous pouvez mettre un frein aux tentatives des cambrioleurs. Appliquez-les dans l'ordre suivant :

### 1 Mesures organisationnelles



*Adopter de bonnes mesures = première étape importante*

Fermez votre habitation quand vous sortez. Donnez l'impression que votre habitation est occupée en cas d'absence. Ne laissez pas traîner les clés. Ce sont de petites habitudes qui constituent la **première étape de sécurisation de votre logement**. Seulement : vous ne pouvez pas les oublier !

### 2 Mesures architecturales/mécaniques



*Vous voulez rendre la tâche des voleurs plus difficile ?*

**Renforcez vos fenêtres et portes avec des serrures solides et un vitrage retardateur d'intrusion.** Il existe une grande panoplie de produits de sécurisation sur le marché. Vous avez l'embarras du choix ? Demandez gratuitement l'avis à un conseiller en prévention cambriolage (voir 1.2).

### 3 Mesures électroniques



*Personne ne rentre inaperçu dans votre habitation*

Des systèmes de sécurisation électroniques n'empêchent pas les cambrioleurs de s'introduire dans votre habitation. Ils permettent toutefois de repérer plus rapidement les voleurs et leur laissent moins de temps pour aller à la recherche d'objets de valeur. **La sécurisation électronique est donc une mesure complémentaire essentielle** aux initiatives organisationnelles et architecturales

**Investir dans un vitrage retardateur d'intrusion et dans la vidéosurveillance n'a aucun sens si vous laissez grandes ouvertes portes et fenêtres.**

## 1.2. La qualité et le professionnalisme avant tout

Vous aspirez vous aussi à une protection optimale de votre habitation ? Demandez l'avis d'un professionnel, optez pour des produits de qualité et faites effectuer leur installation par un spécialiste agréé.

### 1 Optez pour du matériel de qualité

Investissez dans des portes et fenêtres retardatrices d'intrusion. Les cambrioleurs auront ainsi besoin de plus de temps pour pénétrer dans votre habitation. Et ils mettront peut-être même fin à leur tentative de cambriolage – parce que c'est trop compliqué.

Comment savoir si vos portes et fenêtres sont suffisamment résistantes à l'effraction ? En tenant compte des normes européennes. Si vous achetez un produit **conforme aux normes EN 1627-1630**, à commencer à partir de la classe de résistance 2, vous avez une garantie de la qualité. Il existe 6 catégories de résistance : *un élément de façade de la catégorie de résistance 1 offre le moins de résistance contre le cambriolage, tandis qu'un élément de façade de la catégorie 6 vous offrira une résistance maximale.*

**Certains investissements en sécurisation contre l'effraction vous donnent même droit à une réduction d'impôt.** Vous saurez tout au chapitre 4 !

### 2 Demandez l'avis d'un professionnel

Quel mesures de sécurisation choisir pour votre habitation ? **Demandez conseil à un conseiller en prévention cambriolage**, qui fait partie de la commune, ville ou police locale et qui donne des conseils gratuits et objectifs sur la prévention des vols – adaptés à votre situation.

Il fait avec vous le tour de votre habitation, dresse la liste des points faibles et vous propose des solutions simples et efficaces. Avec vous, il passe en revue toutes les mesures que vous pouvez adopter pour sécuriser votre habitation.

Souhaitez-vous en savoir plus sur le conseiller en prévention cambriolage actif dans votre quartier ? Renseignez-vous auprès de la ville/commune ou du service de police locale. Ou surfez sur [www.besafe.be](http://www.besafe.be).

Sur [www.testezvotrehabitation.be](http://www.testezvotrehabitation.be) vous pouvez déjà tester la sécurisation de votre habitation contre le cambriolage. Complétez la check-list en ligne et recevez quelques brefs conseils sur mesure !

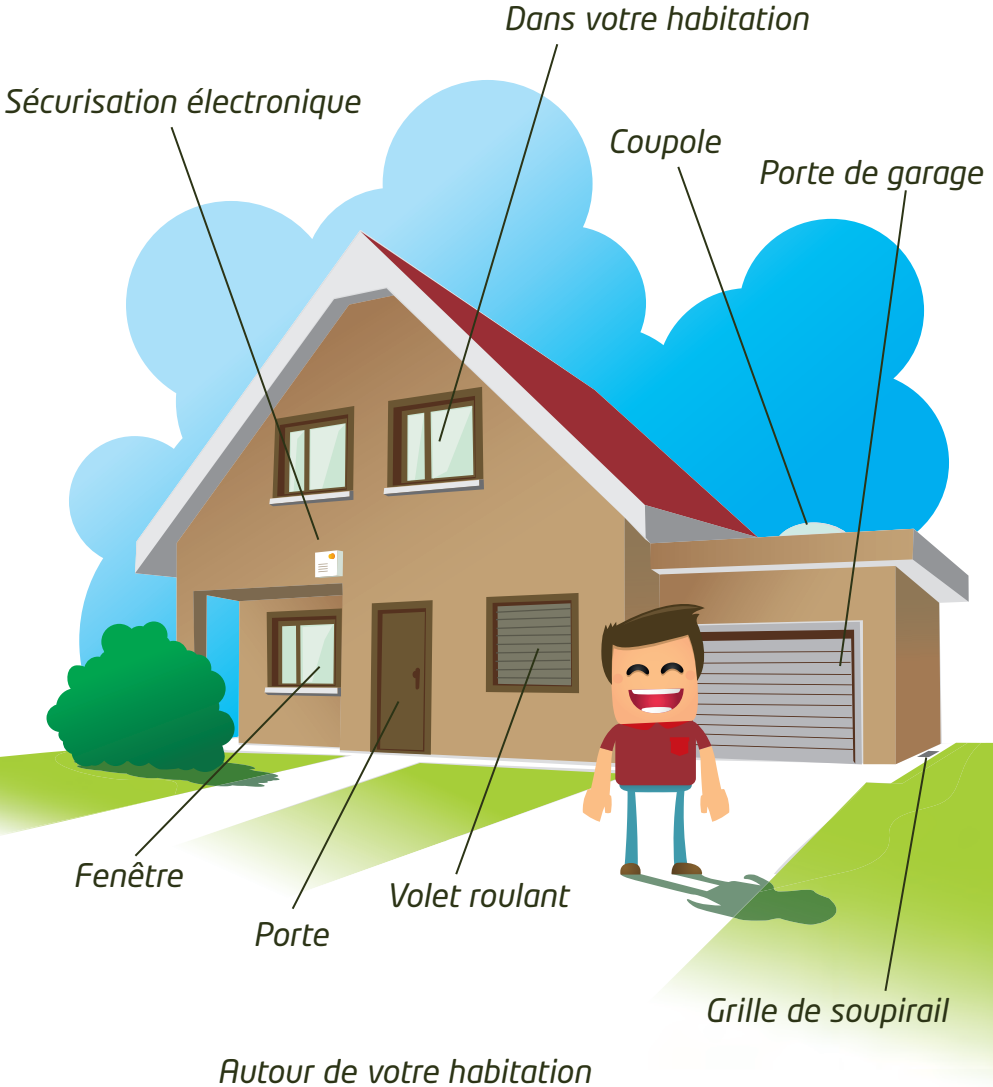
Sur [www.maisonsure.be](http://www.maisonsure.be) vous pourrez vous promener virtuellement dans une maison et apprendre comment vous protéger des cambriolages et incendies.

### 3 Demandez à un spécialiste

**Les produits de qualité résistants à l'effraction sont uniquement efficaces s'ils ont été placés par un professionnel et dans les règles de l'art.** Optez dès lors pour un entrepreneur enregistré disposant de bonnes références. Vous souhaitez bénéficier d'une réduction d'impôt pour vos investissements en prévention du cambriolage et de l'incendie ? Dans ce cas, il vous faut faire appel à un entrepreneur enregistré (voir chapitre 4). Adressez-vous au SPF Finances pour en avoir la garantie. Appelez le 02 572 57 57 ou envoyez un mail à [info.tax@minfin.fed.be](mailto:info.tax@minfin.fed.be).



**POINTS D'ATTENTION:**



## 2. Sécurisez de manière optimale votre habitation

**Attention:** Ce n'est pas en adoptant une seule mesure que vous sécuriserez totalement votre habitation contre le cambriolage. Il est important de considérer la sécurité de votre maison comme un tout et de sécuriser chaque point faible. Vous ne savez pas par où commencer ? Consultez le conseiller en prévention cambriolage actif dans votre quartier.

### 2.1. Portes

#### ✓ A FAIRE!

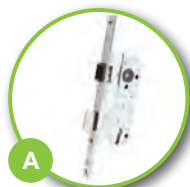
- **Fermez toujours vos portes à clé**, même si vous devez vous absenter pour un court instant. Sinon, les voleurs risquent de l'“hameçonner” : à l'aide d'un crochet, ils s'attaquent à une ouverture de la porte (par exemple la boîte aux lettres). Ils parviennent ainsi à la poignée de la porte et s'introduisent dans l'habitation. Le seul remède pour y faire face : fermez la porte à clé et retirez-la !

#### A NE PAS FAIRE!

- Ne laissez pas de clés de réserve dans la boîte aux lettres.
- N'utilisez jamais de “cachettes traditionnelles” à l'extérieur de votre habitation, comme un paillason ou un pot de fleurs, pour dissimuler vos clés. Un voleur risque de les trouver. Confiez-les de préférence à un voisin de confiance.
- Ne laissez jamais traîner vos clés de voiture. S'ils mettent la main sur vos clés de voiture, les cambrioleurs s'empareraient non seulement de vos biens mais aussi de votre voiture pour prendre la fuite.
- N'indiquez pas vos nom et adresse sur votre porte-clés. Car s'il se retrouve entre les mains d'un voleur, ce dernier saura directement où vous habitez.

### Comment renforcer vos portes ?

Une porte qui offre de la résistance doit être faite d'un **matériau solide** et équipée d'une **serrure de sécurité** **A** et d'une **garniture de sécurité\*** (plaque de protection **B** ou rosace\* **C**) avec sécurisation anti-extraction\*. Faites installer la porte par un spécialiste.



\* Pour savoir ce que ce terme signifie, consultez le glossaire en fin de brochure.

Équipez les portes extérieures d'une **fermeture à points multiples\*** (minimum trois points de fermeture) et optez pour des **pênes dormants\*** d'au moins 2 cm de long.



Un cylindre\* qui dépasse de plus de 2 mm constitue un danger potentiel de cambriolage. Dès lors, équipez la porte d'une **protection solide pour le cylindre** (plaque de protection\* ou rosace\*) sans vis apparentes de l'extérieur, mais fixées à travers la porte. De cette manière, le cylindre sera mieux protégé contre l'effraction et le forage.



Optez pour un **cylindre de sécurité** avec une **carte de sécurité\***. Un cylindre de sécurité empêche le forage par un cambrioleur. Une carte de sécurité empêche la reproduction de la clé par un tiers.



Vous n'avez pas de serrure de sécurité ? Placez un **verrou en applique\*** pour offrir plus de résistance.



Souhaitez-vous empêcher qu'un voleur actionne ou brise le pêne dormant ? Optez pour une **gâche de sécurité appliquée sur le dormant\*** ou encastree dans le **dormant\***, fixée à l'aide de vis suffisamment longues.





Vérifiez toujours qui sonne. Vous ne pouvez pas voir le visiteur par la fenêtre ? Installez un **entrebâilleur\*** ou un **judas\***. Si vous êtes prêt à consentir plus de frais, optez pour un parlophone ou un vidéophone.

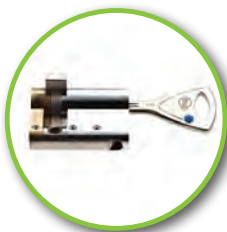


S'il y a un jeu trop important entre la porte et le chambranle, installez un **profilé métallique\*** afin d'éviter qu'un cambrioleur insère un tournevis ou un pied-de-biche dans le but de forcer la porte.



Placez des **ergots de sécurité\***, surtout lorsque votre porte s'ouvre vers l'extérieur pour éviter qu'elle puisse être arrachée de ses gonds.

**Utilisez-vous peu votre porte arrière ?** Placez un demi-cylindre\* du côté intérieur et une plaque de finition aveugle\* du côté extérieur de la porte.



**Conseil :** Achetez toujours des produits de qualité qui répondent aux normes européennes 1627-1630 (catégorie de résistance minimale 2). Demandez plus d'informations à ce sujet au conseiller en prévention cambriolage de votre localité ou à un spécialiste.

## 2.2. Porte de garage

### ✓ A FAIRE!

- **Fermez la porte de garage** lorsque vous partez en voiture. Si vous avez une porte motorisée, attendez la fermeture complète de la porte de garage automatique avant de vous éloigner de la maison.

### Comment renforcer votre porte de garage ?

- Le **panneau** de la porte de garage doit être **suffisamment robuste**.
- Si la porte est équipée d'une serrure avec poignée, cet ensemble doit être correctement sécurisé.



- La porte est-elle munie de petites fenêtres? Placez un grillage du côté intérieur.
- Si la porte est motorisée, veillez à ce qu'elle soit munie d'un **système anti-soulèvement\***. **A**
- Une mesure simple ? Faites un trou dans le rail et placez un cadenas afin d'empêcher le soulèvement de la porte.
- Utilisez-vous un clavier à chiffres pour ouvrir la porte au moyen d'un code ? Veillez à ce que le clavier soit placé de manière à ce qu'un cambrioleur potentiel ne puisse pas manipuler les fils **B**. Encore plus sûr, quoique plus coûteux, un clavier LCD où les chiffres changent sans arrêt de place. Ainsi, votre empreinte digitale ne trahit pas le code tapé.

## 2.3. Fenêtres

### ✓ A FAIRE!

- **Verrouillez vos fenêtres.** Vous sortez ? Fermez toutes les fenêtres, n'oubliez pas non plus de fermer la fenêtre du WC ou celle du garage.
- **Retirez les clés des serrures,** a fortiori si elles sont visibles de l'extérieur. Autrement, vous encouragez le voleur à briser la fenêtre ou à forer un trou dans le profilé du châssis à hauteur de la poignée. Le long de cette petite ouverture, il peut facilement accéder à la serrure. Conservez donc vos clés dans un endroit sûr.

### ✗ A NE PAS FAIRE!

- Ne laissez pas d'objets de valeur à un endroit que le cambrioleur peut voir de la fenêtre.
- **Ne laissez pas traîner des objets** que les cambrioleurs peuvent utiliser comme matériel d'escalade par exemple un tas de bûches dans le jardin, des échelles, des meubles de jardin, ... Cela leur facilitera le travail pour pénétrer à l'intérieur.
- Vous n'êtes pas à la maison ? Ne laissez pas les fenêtres en position basculante.

### Comment renforcer vos fenêtres existantes ?

Ajoutez **des verrous en applique\*** **C** sur le châssis de vos fenêtres. Les verrous de fenêtres, s'ils sont visibles, peuvent avoir un effet dissuasif auprès des cambrioleurs. N'oubliez pas d'enlever les clés !

Placez des verrous identiques partout, pour pouvoir utiliser la même clé pour toutes les poignées de fenêtres et pour les verrous.



## Comment renforcer vos nouvelles fenêtres ?

Préférez le **verre feuilleté\***, qui constitue un seuil supplémentaire pour les cambrioleurs et est le seul qui offre un certain niveau de protection contre les éventuels bris de vitres.

Prévoyez suffisamment de **gâches à têtes de champignon\***. Elles compliquent les tentatives d'utiliser l'espace entre la fenêtre et le châssis comme levier pour manipuler ensuite la fenêtre.



**Optez pour des poignées de fenêtre verrouillables.**

Veillez à ce que **le châssis soit solidement fixé** à la maçonnerie. Lors de l'achat de vos fenêtres, demandez-vous toujours s'il est nécessaire qu'elles puissent s'ouvrir. Si ce n'est pas nécessaire, optez pour une fenêtre fixe.

**Conseil :** Choisissez des produits de qualité qui répondent aux normes européennes '1627-1630' (catégorie de résistance minimale 2). Pour plus d'informations à ce sujet adressez-vous au conseiller en prévention cambriolage de votre localité ou à un spécialiste.

## 2.4. Volets roulants

Les volets roulants confèrent un sentiment de sécurité. C'est en partie vrai, car – s'ils sont entièrement baissés- ils constituent un obstacle supplémentaire que le cambrioleur devra franchir. Or, ils n'offrent pas de sécurisation efficace contre les tentatives de cambriolage.

### Comment renforcer vos volets ?



- Installez un **système anti-soulèvement**, qui empêche le voleur de soulever les volets roulants.
- Vous souhaitez des volets retardateurs d'intrusion ? Optez pour des volets roulants munis d'une latte inférieure renforcée, de profilés et de lames renforcés.
- Préférez les volets roulants électriques qui offrent une protection supplémentaire contre le soulèvement.

## 2.5. Fenêtres et grilles de soupirail

Vous voulez protéger votre habitation de manière optimale ? N'oubliez pas de sécuriser les fenêtres et les grilles de soupirail. Car ces derniers constituent un accès à votre habitation aux yeux des voleurs.

### Comment renforcer vos fenêtres et grilles de soupirail ?

- Sécurisez les grilles de soupirail à l'aide d'un **cadenas et d'une chaîne bien tendue et solide** que vous ancrez le plus bas possible.
- Installez un verrou en applique sur les fenêtres. Ou placez, si nécessaire, des barreaux du côté intérieur de la fenêtre de soupirail.

## 2.6. Coupoles

Vous avez un toit plat avec une coupole ? Sachez dans ce cas que les voleurs peuvent facilement pénétrer à l'intérieur de votre habitation par ce biais. Il est donc essentiel de sécuriser suffisamment ces ouvertures.

### Comment renforcer vos coupoles ?



- Préférez une coupole de **polycarbonate\***.
- Fixez la coupole à l'aide de **vis indévissables\*** ou optez pour des vis à plusieurs têtes (ou têtes rares). Ainsi, vous rendrez la tâche du cambrioleur plus difficile en lui faisant perdre beaucoup de temps.

## 2.7. Mesures de précaution dans votre habitation

Un voleur parvient à s'introduire dans votre habitation ? Empêchez-le d'emporter des objets de valeur. Il est préférable de cacher vos objets précieux à un endroit sûr. Un conseil : marquez-les. Ils seront moins attractifs aux yeux du voleur.

**Conseil :** Dissimulez vos objets de valeur dans un lieu sûr et rendez-les peu intéressants pour les cambrioleurs en les marquant.



### Marquez et enregistrez les objets de valeur

**Dotez vos objets de valeur d'un marquage unique.** Vous les rendrez ainsi beaucoup moins intéressants pour le voleur, parce qu'il pourra difficilement les revendre. S'il les vole quand même, le marquage unique sera particulièrement utile à l'enquête policière, car si les objets marqués refont surface, la police saura immédiatement que ce sont les vôtres.

**Veillez à ce que le marquage soit bien visible et permanent** afin de dissuader les voleurs et de faire obstacle aux tentatives de revente. Il est préférable de marquer vos objets à l'aide d'un appareil à gravure que vous trouverez chez un serrurier spécialisé. Disposez-vous d'un objet délicat et fragile ? Apposez votre marquage au moyen d'un stylo ultraviolet. Attention : votre marquage sera invisible et ne dissuadera pas les voleurs.

Une nouvelle méthode de marquage est d'avoir recours à de l'encre invisible dotée d'un code ADN. Cette encre transparente et inaltérable est apposée sur

les objets à l'aide d'un outil spécial. L'encre ADN se compose d'un code unique, qui est enregistré dans une banque de données. Vos objets volés sont retrouvés par la police ? Celle-ci vous retrouvera facilement dans le système et vous restituera vos biens. Attention : cette technique n'en est actuellement qu'à ses premiers balbutiements

**Conseil :** Collez sur la porte d'entrée ou sur une fenêtre à l'avant un autocollant qui mentionne que vos objets de valeur sont marqués. De cette manière, le voleur saura tout de suite où il met les pieds et sera peut-être découragé d'opérer.

Marquez-vous vos objets de valeur ? Dressez dans ce cas un **inventaire** de tous les objets en mentionnant le numéro de série, la marque et le type.

**Conseil:** Prenez des photos de vos objets de valeur comme un gps, un ordinateur portable ou un gsm.



Conservez également **le numéro IMEI de votre gsm** (vous le découvrirez en tapant le code \*#06#). Il est unique, comme un numéro de série. Vos objets volés sont retrouvés ? La police saura- grâce à ces numéros- que vous en êtes le propriétaire légitime.

#### ✓ A FAIRE!

- **Cachez** autant que possible **les objets attrayants**, comme la télévision et la chaîne hi-fi, hors de vue des passants. Fermez rideaux et tentures, surtout en soirée pour éviter qu'un voleur ait une vue sur votre habitation.
- Rangez vos papiers de valeur et bijoux coûteux dans un coffre.

#### A NE PAS FAIRE!

- Ne laissez pas traîner des cartons d'emballage vides à l'extérieur de votre habitation. Ils trahissent la présence d'objets intéressants et attirent les voleurs.
- **Évitez tant que possible d'avoir d'importantes sommes d'argent et des bijoux chez vous.**
- Ne laissez jamais votre portefeuille ou vos clés en évidence. Certainement pas dans la cuisine, le hall, ni dans tout autre endroit visible de l'extérieur.



## Sécurisez votre ordinateur

### ✓ A FAIRE!

- **Sécurisez votre réseau wifi** pour que personne ne puisse l'utiliser à des fins illégitimes.
- **Protégez**, au moyen de **mots de passe**, l'accès à votre ordinateur et aux informations confidentielles qui y sont enregistrées. Utilisez un mot de passe différent pour chaque application (e-mail, PC banking, ...).
- Comment empêcher les voleurs de prendre la poudre d'escampette avec votre PC ? Fixez-le à un point d'ancrage à l'aide d'un **câble spécial de protection**.

**Veillez à la sécurité des enfants sur Internet.** Si vos enfants surfent sur la toile, restez à proximité et accompagnez-les. Expliquez-leur clairement qu'on trouve de nombreuses fausses informations sur le net et apprenez-leur à se servir de l'information. Voulez-vous réduire les risques qu'ils se retrouvent face à des informations et images inadaptées ou indésirables ? Installez des filtres sur votre ordinateur.

### A NE PAS FAIRE!

- Vous partez en vacances ? Ne mentionnez jamais vos dates d'absence sur les réseaux sociaux comme Twitter, Facebook et My Space.
- **N'envoyez pas de données personnelles par e-mail** si vous n'êtes pas sûr à 100% de leur destinataire. Si vous effectuez vos paiements par Internet, vérifiez que le site est bien sécurisé (l'adresse doit commencer par https) avant d'introduire votre numéro de carte ou mot de passe.
- Ne divulguez jamais vos données d'identité en réponse à un e-mail - même si cet e-mail a l'air authentique...

## 2.8. Mesures de précaution autour de votre habitation

Enlevez tout objet présent autour de votre habitation et qui peut faciliter le travail des cambrioleurs (comme des échelles ou tout autre objet permettant l'escalade).

### Veillez à la visibilité



#### ✓ A FAIRE!

- **Évitez que la végétation** qui entoure votre habitation **n'occulte la vue** sur les fenêtres et portes. Les plantes, buissons, haies et arbres renforcent certes votre intimité, mais ils permettent également au cambrioleur potentiel de passer inaperçu. Le mot d'ordre est donc : élaguez régulièrement !
- Vous avez choisi de recouvrir les allées et sentiers de gravier ? Une bonne initiative, car elle empêchera les cambrioleurs de s'infiltrer en silence chez vous.
- Veillez à ce que le numéro de maison soit clairement visible depuis la rue, pour faciliter l'intervention des services de secours et de police, si nécessaire.
- Contrôlez toujours qui sonne à la porte **avant** d'ouvrir.
- L'éclairage extérieur devant la porte d'entrée ou la porte arrière est cassé ? Réparez-le sans attendre.

## Quel type d'éclairage choisir ?



L'éclairage extérieur ne met pas seulement en valeur votre habitation ou votre jardin, mais offre l'avantage de dissuader les visiteurs indésirables et d'augmenter le sentiment de sécurité dans les allées étroites. L'éclairage est donc l'un des principaux ennemis du cambrioleur. Mais pas toujours. **Dans certains cas**, il peut également lui **servir d'outil**, a fortiori s'il est placé dans des endroits où aucun contrôle social n'est possible. Tenez-en compte !

### ✓ A FAIRE!

- Les grandes voies d'accès (comme l'entrée du garage) et l'arrière de votre habitation (comme la terrasse) seront de préférence **éclairés au moyen de projecteurs halogènes**.
- Optez pour un éclairage extérieur avec **détecteur de mouvement**. Quand l'éclairage s'allume, il surprend les cambrioleurs. Il est important de placer un détecteur de bonne qualité à un endroit stratégique. Tenez compte du fait que la combinaison vent-végétation peut activer l'éclairage, tout comme les animaux domestiques qui passent à proximité des détecteurs. Choisissez donc des détecteurs qui ne réagissent pas aux mouvements d'animaux (pet safe).
- Vous voulez éclairer la végétation ? Optez pour un éclairage décoratif au lieu d'un éclairage de balisage, car il a une plus grande intensité.
- **Pensez au pré-câblage** lors de travaux de construction ou de rénovation.
- Placez l'éclairage **suffisamment haut** pour éviter que les cambrioleurs potentiels ne le détériorent.

## Donnez l'impression que l'habitation est occupée !



### ✓ A FAIRE!

- Vous êtes absent de chez vous pour un certain temps, par exemple lors d'un voyage ou d'une hospitalisation ? **Prévenez** dans ce cas **un nombre limité de voisins et de membres de votre famille**. Veillez à ce qu'ils puissent accéder chez vous en cas d'urgence. Demandez au bureau de police le plus proche ou via [www.police-on-web.be](http://www.police-on-web.be) une surveillance policière de votre habitation pendant votre absence.
- Demandez à une personne de confiance de vider la boîte aux lettres, d'ouvrir et de baisser régulièrement les volets, de tondre la pelouse, ... Votre absence sera moins flagrante.
- Annulez toutes les livraisons à domicile de journaux, pain et lait.
- **Eclairiez votre habitation comme si vous y étiez**, également à l'étage. Utilisez des commutateurs qui assurent un éclairage de votre habitation à différents endroits et moments.

### A NE PAS FAIRE!

- **Montrez le moins possible que vous êtes absent**. Ne laissez jamais de mot d'absence sur votre porte. Ne mentionnez jamais votre absence sur votre répondeur téléphonique, votre blog ou des sites de réseaux sociaux.
- Ne sortez pas les poubelles plusieurs jours à l'avance.

Les voleurs s'introduisent généralement chez vous par l'arrière de votre habitation ou votre jardin. Empêchez-les d'y accéder.

- Y a-t-il une clôture devant votre habitation ? Fermez-la à l'aide d'un cadenas ou d'une serrure à cylindre. Question de prévoir un obstacle supplémentaire pour les visiteurs indésirables.
- N'oubliez pas de sécuriser votre abri de jardin à l'aide d'un cadenas ou d'une serrure de sécurité. **A**



## Demandez à vos voisins d'exercer une surveillance

### ✓ A FAIRE!

- Vous avez remarqué que les voleurs frappent souvent dans votre quartier ? Soyez attentif et **rapportez les circonstances suspectes immédiatement à la police**.
- Constatez-vous des agissements suspects à proximité de l'habitation d'un voisin ? Prenez contact avec la police et signalez ce que vous remarquez.

## Ne laissez pas traîner de matériel !

En laissant traîner des objets comme des outils et des échelles dans les environs de votre habitation, vous donnerez plus de chances aux cambrioleurs et votre habitation sera une cible facile pour eux.

### ✓ A FAIRE!

- **Conservez vos outils à l'intérieur.** Vous préférez les mettre dans le garage ou l'abri de jardin ? Mettez-les sous clé.

### A NE PAS FAIRE!

- Ne laissez pas traîner des objets que les voleurs peuvent utiliser comme moyen d'escalade comme un tas de bûches, des échelles, des poubelles et des meubles de jardin.

## Attention aux voleurs rusés

Certains cambrioleurs sonnent à votre porte et tentent d'y pénétrer en utilisant un prétexte. Faites donc attention aux inconnus qui :

- Vendent de porte à porte certains produits ou services ;
- Vous demandent de l'aide comme 'avez-vous un verre d'eau ?' ou 'puis-je utiliser le téléphone ?' ;
- Se font passer pour des fonctionnaires de police ou des pompiers.



## ✓ A FAIRE!

- **Avant d'ouvrir la porte, regardez qui se présente à vous.** Faites-le à l'aide du judas, de l'entrebâilleur, du parlophone ou du vidéophone.
- Vous ne souhaitez pas faire entrer un visiteur inconnu chez vous ? Demandez d'abord qui il est et pourquoi il vient. Contrôlez également sa carte de service. Il peut le faire par l'entrebâilleur ou la glisser sous la porte.
- Regardez si le véhicule de service de sa firme, de la police ou des services d'incendie est dans les pages.
- Vous avez des doutes ? Fermez la porte à clé. Demandez à la personne de prendre un rendez-vous officiel avec vous ou **appelez la police.**

## A NE PAS FAIRE!

- **Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent ou des objets de valeur** (bijoux) chez vous. Déposez l'argent sur un compte et vos objets précieux dans un coffre à la banque. Même si un voleur rusé parvient à pénétrer chez vous, son butin restera mince.

## Faites attention aux voleurs de vélos !

## ✓ A FAIRE!

- **Equipez votre vélo d'un bon cadenas.** Utilisez de préférence deux cadenas de type différent : un cadenas antivol en U ou un cadenas à chaîne et un antivol en fer à cheval.
- **Attachez toujours votre vélo** à un objet fixe (poteau, autre élément d'ancrage).
- **Faites graver votre vélo.** Votre deux-roues a été volé et retrouvé par la suite ? La police saura tout de suite que vous êtes le propriétaire légitime. Signalez toujours un vol de vélo en vous rendant à votre bureau de police local ou en surfant sur le site web [www.police-on-web.be](http://www.police-on-web.be).
- Vous placez votre vélo **dans l'abri de jardin ou le garage?** Cadenassez-le là aussi, car les voleurs n'hésitent pas à s'y introduire pour dérober les vélos.



## A NE PAS FAIRE!

- **Ne dépensez pas votre argent en cadenas à combinaison\*.** Il est préférable d'investir dans deux cadenas différents.
- **Ne laissez aucun objet amovible sur votre vélo.** Ordinateur, pompe, éclairage de vélo, ou courses dans votre sacoche à vélo ? N'oubliez pas de tout emporter !



## Attention aux voleurs de voitures

Des cambrioleurs qui se sauvent avec vos biens ? C'est très ennuyeux. Essayez de limiter les dégâts en sécurisant votre voiture pour éviter un vol par-dessus le marché !

### ✓ A FAIRE!

- **Stationnez votre voiture dans un garage.** Ce n'est pas possible ? Garez-la dans un endroit bien éclairé dans la rue.
- Vous quittez votre voiture ? Activez toujours votre bloque-volant. Il s'agit d'une mesure efficace contre le vol de voitures !
- Lorsque vous garez votre voiture, **orientez toujours les roues vers le trottoir.** Cela complique la tâche du voleur potentiel.
- Verrouillez toujours votre voiture même si elle se trouve dans le garage.
- **Ne laissez pas d'objets de valeur dans votre voiture.** Votre gps, gsm, ordinateur portable ou appareil photo ? Votre veste, portefeuille ou trousseau de clés ? Emportez-les ! Ce n'est pas possible ? Dissimulez-les et rangez-les (de préférence dans le coffre). Ainsi, vous ne tenterez pas les voleurs potentiels.
- Votre gps, gsm ou ordinateur portable a une fonction bluetooth et wifi ? Désactivez-la. Les voleurs potentiels pourraient capter le signal et détecter la présence d'objets de valeur.
- Retirez le support du gps et enlevez la trace laissée par la ventouse, car cette empreinte trahit la présence d'un gps dans la voiture.
- Savez-vous qu'un gps est muni d'un code pin ? C'est souvent une option qui n'est pas installée par défaut. Si vous activez cette fonction, le voleur ne sait rien entreprendre avec votre appareil.
- Montrez clairement qu'il n'y a pas d'objets de valeur dans votre voiture. Ouvrez la boîte à gants et la plage arrière.

### ✗ A NE PAS FAIRE!

- **Ne laissez jamais les clés sur le contact,** même pour quelques instants.
- **Ne laissez pas d'argent ni de cartes de crédit traîner dans votre voiture.**

## 2.9. Mesure complémentaire : sécurisation électronique

Les systèmes électroniques sont particulièrement populaires. Mais attention : ils n'empêchent pas l'intrusion dans votre habitation. Ils permettent toutefois de signaler la présence de cambrioleurs qui auront moins de temps pour chercher des objets de valeur. La **sécurisation électronique constitue une importante mesure complémentaire**. Les installations électroniques n'auront toutefois que peu de sens si elles ne sont pas accompagnées de mesures organisationnelles et architecturales/mécaniques.

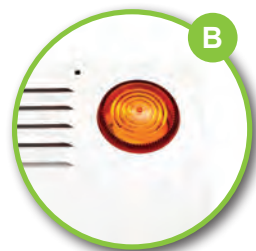


### 1 Un système d'alarme

Les systèmes d'alarme électroniques permettent de détecter des tentatives d'intrusion et émettent un signal d'alarme. Ce 'chien de garde électronique' renforce souvent le sentiment de sécurité, a fortiori chez les personnes qui ont été touchées de près par un cambriolage. Ils ne ralentissent nullement la personne qui tente de forcer une porte ou une fenêtre. Si vous faites installer une alarme, tenez bien compte des éléments suivants :

- Depuis le 1er juillet 2010, vous êtes tenu d'enregistrer votre système sur [www.police-on-web.be](http://www.police-on-web.be). Vos données sont conservées dans une banque de données. Si votre alarme se déclenche, la police se chargera d'une intervention rapide et efficace sur les lieux.

- Un système d'alarme électronique se compose généralement de plusieurs détecteurs, d'une commande, d'une **sirène intérieure et extérieure** **B** et/ou d'un **signal optique**. **A**. En outre, il y a la centrale d'alarme, même si la loi ne vous oblige pas à raccorder votre alarme à celle-ci. Les avantages de ce raccordement sont pourtant nombreux. La centrale surveille votre habitation et intervient à votre place. Lorsqu'une vraie ou une fausse alarme se déclenche, la centrale vérifie l'alarme, vous invite à vous rendre sur place et avertit, si nécessaire, la police.
- Comment placer et entretenir votre système d'alarme ? Vous pouvez le faire vous-même. Cependant, il est conseillé de confier cette tâche à un spécialiste agréé par le ministre de l'Intérieur. Ainsi, vous serez sûr que l'installation et l'entretien seront effectués de manière professionnelle, avec un matériel de qualité. D'ailleurs, un entretien annuel est obligatoire légalement.
- **L'impact** d'un système d'alarme **dépend des suites données à une alarme**. Un système d'alarme électronique requiert une certaine discipline. Il est essentiel que le système soit bien installé et correctement utilisé. Branchez l'alarme à chaque fois que vous quittez l'immeuble (même pour quelques instants). Et continuez à le faire.



Souhaitez-vous davantage d'informations sur les systèmes d'alarme ? Regardez sur [www.besafe.be](http://www.besafe.be) ou sur [www.vigilis.be](http://www.vigilis.be).

## 2 La vidéosurveillance

La vidéosurveillance est de plus en plus conseillée comme moyen de prévention contre le cambriolage. Vous hésitez à en placer dans votre habitation ? Tenez compte des éléments suivants.

- **Une caméra ne permet pas d'éviter un cambriolage**. Elle peut toutefois détecter la présence de cambrioleurs et enregistrer des images de leurs agissements, ce qui facilite ensuite leur arrestation. Autre avantage ? La présence d'une caméra de surveillance – avec le pictogramme y afférent obligatoire – produit souvent un effet dissuasif sur les cambrioleurs.
- L'idéal est de **raccorder la vidéosurveillance à un système d'alarme**. L'alarme se déclenche ? La centrale vérifie dans ce cas si des cambrioleurs se sont réellement introduits chez vous...
- Un système de vidéosurveillance efficace est très coûteux. Avant d'acheter un tel système, vérifiez s'il est adapté à votre situation ou si un investissement financier aussi important en vaut la peine.
- Si vous installez une caméra, vous êtes tenu de respecter la législation en la matière. Vous devez signaler la présence de votre caméra à la Commission

de la protection de la vie privée ainsi qu'au chef de corps de votre commune/ zone de police. En outre, vous devez apposer un **pictogramme** à l'entrée de votre bien, conformément aux dispositions légales. Vous ne pouvez pas filmer les espaces publics. C'est inévitable ? Dans ce cas, orientez la caméra de manière à limiter autant que possible les images de l'espace public (loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance).

- Utilisez-vous un autre moyen de prévention des cambriolages qui prévoit des possibilités d'enregistrement, comme un vidéophone ou un judas électronique ? Vous êtes donc également tenu de vous conformer à la législation caméras. Vous ne pouvez pas filmer l'espace public. Est-ce inévitable ? Dans ce cas, vous devez positionner les caméras de sorte que la vue sur l'espace public (par exemple le passage pour piétons ou la rue) soit limitée au minimum (loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance.)

## 2.10. Conseils spécifiques pour appartements

### ✓ A FAIRE!

- **Demandez au syndic d'installer un éclairage dans le hall.** Optez pour un éclairage soit permanent, soit équipé d'une minuterie ou d'un détecteur de mouvements. N'oubliez pas non plus l'éclairage de sécurité nécessaire.
- Habitez-vous dans un immeuble à appartements où les portes de balcon sont à proximité des escaliers de secours ? Vérifiez que ces portes sont sécurisées à l'aide de matériaux retardateurs d'intrusion – sans que cela n'entrave une évacuation rapide.
- En ce qui concerne la sécurité de l'entrée commune, **sachez que la sécurité incendie prévaut sur tous les autres aspects**, même sur la sécurité contre l'effraction.
- Vous entrez et sortez du garage ? Vérifiez toujours que la porte électrique est fermée. Vous éviterez ainsi l'intrusion d'un cambrioleur dans le bâtiment.
- **Fermez toujours la porte d'entrée**, tout comme les portes de communication entre les différentes zones dans le bâtiment – par exemple de la cave et du garage. Car ce sont les points faibles de la sécurisation d'un immeuble à appartements. Utilisez de préférence des portes unidirectionnelles, qui s'ouvrent vers l'extérieur mais ne donnent pas accès à l'intérieur (uniquement possible à l'aide d'une clé).
- **Placez une porte d'entrée blindée** **A**, où la porte et l'encadrement sont entièrement sécurisés. C'est une porte renforcée par une tôle de blindage fixée sur la face intérieure et équipée d'une serrure multipoints **B**, éven-



tuellement des cornières et des renforts de paumelles. **Certains modèles offrent une résistance au feu** ou encore une isolation thermique et acoustique.

- Munissez la porte d'entrée blindée d'un contrôle d'accès comme un judas **C** ou un entrebâilleur **D**. Attention : si vous installez le contrôle d'accès a posteriori, votre porte risque de ne plus être résistante au feu.
- Quelqu'un sonne à la porte ? **Contrôlez au moyen du parlophone ou du vidéophone **E** qui se trouve à la porte avant de l'ouvrir.**
- N'oubliez pas non plus de sécuriser la porte de votre cave privée et de toujours la fermer à clé.



## 2.11. Que faire après un cambriolage ?

Vous avez été victime d'un cambriolage ?  
Tenez compte des éléments suivants.



### ✓ A FAIRE!

- N'entrez pas immédiatement dans votre habitation. Appelez immédiatement les services de police au **numéro 112**.
- **Vous devez entrer avant l'arrivée de la police ?** Tenez compte des conseils suivants :
  - Essayez de **ne toucher aucun objet** manipulé par les voleurs et sur lequel ces derniers ont peut-être laissé des empreintes qui pourraient servir aux experts du laboratoire de la police dans le cadre de l'enquête.
  - Votre serrure a été cassée de l'extérieur ? N'y touchez certainement pas.
  - Ne touchez pas aux éclats de verre.
  - Voyez-vous des traces de sang, de pas ou de pneus ? Laissez-les intacts. Ainsi, le laboratoire aura suffisamment de matériel à examiner.
- **La police est là pour vous aider.**
  - Vérifiez toute votre habitation pour voir ce qui a été volé et signalez-le à la police.
  - Demandez aux services de police de recevoir la visite d'un conseiller en prévention cambriolage pour des conseils spécialisés.
- **Votre carte d'identité, passeport ou titre de séjour belge a été volé ?** Bloquez-le immédiatement et gratuitement au numéro **+32 800 2123 2123** (plus d'infos sur [www.docstop.be](http://www.docstop.be)). pour éviter les conséquences financières d'une utilisation frauduleuse (ex. : un emprunt ou une voiture louée à votre nom).
- **Si le cambrioleur dérobe votre carte bancaire**, bloquez-la au moyen de **Cardstop: +32 70 344 344**. Etes-vous assuré contre le vol ? Informez sans plus attendre votre courtier d'assurances.
- Après le cambriolage, faites preuve de vigilance et prenez sans attendre des **mesures pour éviter un nouveau vol**. Car il arrive fréquemment que les voleurs reviennent quelques jours après le cambriolage pour emporter des objets plus encombrants par exemple. Contactez immédiatement le conseiller en technoprévention prévention cambriolage de votre quartier pour une visite à domicile et des conseils personnalisés (voir 1.2.).
  - Si le cambrioleur a cassé une vitre, remplacez-la immédiatement par un panneau en bois que vous fixerez à l'intérieur de votre fenêtre.
  - Remplacez immédiatement le cylindre\* d'une porte d'entrée endommagée. Vous n'y parvenez pas ? Condamnez votre porte de l'intérieur jusqu'à ce qu'elle soit complètement réparée.



## 3. Prévention incendie : mieux vaut prévenir que guérir

Chaque année, on dénombre en Belgique près de 10.000 incendies qui mettent en péril non seulement les biens, mais surtout les personnes. Il est donc indispensable que vous vous protégiez contre les risques du feu.

Les mesures de précaution contre l'incendie ne doivent pas forcément coûter cher. Quelques mesures simples permettent déjà de renforcer considérablement la sécurité de votre famille. Songez par exemple à investir dans un détecteur de fumée, un extincteur, une couverture anti-feu et à prévoir un plan d'évacuation. En outre, il est important que vous adoptiez une série de bonnes habitudes afin de limiter au maximum les risques d'un incendie dans votre habitation.

### 3.1. La qualité avant tout

#### Demandez un avis professionnel

Il existe de nombreux produits qui permettent de limiter les risques d'un incendie dans votre habitation. Vous ne savez pas lequel choisir ? **Demandez conseil à un conseiller en prévention incendie** qui vous dispensera des conseils gratuits et objectifs sur la prévention incendie en fonction de votre situation.

- Il vous signale les différents risques d'incendie et vous explique tout ce que vous devez savoir.
- Il donne des **conseils neutres et entièrement gratuits** sur la sécurisation incendie dans votre habitation.
- Si vous le voulez, il peut également évaluer les mesures que vous prenez (après sa première visite).

Vous voulez en savoir plus sur le conseiller en prévention incendie de votre quartier ? Rendez-vous au service d'incendie de votre ville ou commune ou surfez sur [www.besafe.be](http://www.besafe.be).

Vous souhaitez à présent vérifier dans quelle mesure votre habitation est sécurisée contre l'incendie ? Consultez le site web [www.evitezlesincendies.be](http://www.evitezlesincendies.be). En complétant la check-list en ligne, vous recevrez immédiatement un avis sommaire.

Vous souhaitez devenir un spécialiste en matière de prévention incendie ou cambriolage ? C'est possible ! Sur le site web [www.maisonsure.be](http://www.maisonsure.be), vous pouvez réaliser une visite virtuelle de votre maison et apprendre comment la sécuriser de manière optimale contre l'incendie et l'effraction.

## 3.2. Bonnes habitudes

Armé de quelques bonnes habitudes, vous pourrez déjà limiter considérablement les risques d'incendie.

### Sèche-linge

Savez-vous qu'un sèche-linge est présenté comme une des causes principales d'incendie dans l'habitation ? Surveillez donc bien votre appareil et prenez suffisamment de mesures de précaution.



#### ✓ A FAIRE!

- **Placez un détecteur de fumée à proximité de votre sèche-linge**, à moins qu'il se trouve dans la salle de bains ou le garage. Car les vapeurs d'eau et les gaz d'échappement peuvent générer une fausse alarme.
- Le séchage de la machine est fini ? **Dépoussiérez immédiatement le filtre**. Si ce n'est pas possible, faites-le certainement après trois machines.
- Vous avez un sèche-linge avec évacuation d'air ? Dépoussiérez le tuyau régulièrement.
- Quand vous videz le réservoir d'eau de votre sèche-linge à condensation, vous devez tout de suite le dépoussiérer. Veillez à ne pas bloquer la sortie d'air chaud. Ne déposez rien dessus ou devant.

#### A NE PAS FAIRE!

- Ne faites pas fonctionner votre sèche-linge si vous devez vous absenter ou quand vous dormez.

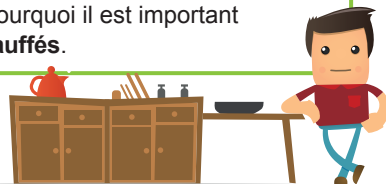
### Installations de gaz et de chauffage

Soyez prudent avec les installations de gaz et de chauffage, car elles peuvent présenter un risque d'incendie non négligeable !

#### ✓ A FAIRE!

- Avez-vous un poêle, une chaudière ou un chauffe-eau ? **Faites-les contrôler régulièrement et entretenir par un spécialiste.**

- Fermez le robinet principal du gaz si vous vous absentez pour une longue période (ex. pendant vos vacances).
- Les installations de chauffage qui sont alimentées en combustibles peuvent produire du monoxyde de carbone. C'est pourquoi il est important de **ventiler suffisamment les espaces chauffés**.



## Dans la cuisine

La cuisine vous fait généralement penser à de bons petits repas en famille ou entre amis, mais avez-vous déjà songé aux risques d'incendie qui peuvent s'y présenter ?

### ✓ A FAIRE!

- Avez-vous une cuisinière au gaz ? **Contrôlez régulièrement le raccordement de gaz.**
- Eteignez votre cuisinière quand vous quittez la cuisine.
- **Tenez à l'écart de la plaque de cuisson les matières inflammables**, comme un essuie-mains.
- Savez-vous que **la graisse de friture** sale accroît les risques d'incendie ? Il est donc conseillé de la **remplacer à temps** !
- **Enlevez régulièrement les miettes de votre grille-pain**, car elles peuvent provoquer un incendie.
- Le filtre de votre hotte ? Vous devez le **nettoyer ou le remplacer au minimum quatre fois par an**.

### A NE PAS FAIRE!

- Ne laissez pas les casseroles et poêles sans surveillance sur le feu. Et, surtout, **ne laissez jamais d'enfants seuls dans la cuisine pendant que vous cuisinez** !
- **Ne fermez jamais les récipients hermétiquement dans le micro-ondes.** Quand vous réchauffez des aliments, veillez toujours à ce que la vapeur puisse s'échapper.
- Votre **friteuse** est allumée ? Ne la laissez **jamais sans surveillance**. N'éteignez jamais une friteuse en feu en projetant de l'eau sur l'appareil, car cela provoque une flamme explosive qui aggrave la situation. Utilisez de préférence une couverture anti-feu (voir 3.3).
- Envie de **flamber** votre plat ? Ne le faites **jamais sous une hotte en fonctionnement**.



## D'autres bonnes habitudes

Savez-vous que plus de la moitié des incendies sont dus à une erreur humaine ? Faites donc attention aux aspects suivants:

### ✓ A FAIRE!

- Prévoyez un **plan d'évacuation écrit** et entraînez-vous avec votre famille. Il est important que vous le connaissiez par cœur. Il n'est pas facile de trouver son chemin dans la fumée et l'obscurité.
- **Montrez aux enfants les dangers possibles** et apprenez-leur comment éviter un incendie. Expliquez-leur comment réagir si un incendie se déclare.
- Profitez-vous d'un agréable **feu ouvert** ? N'oubliez pas de placer un **écran** devant le feu ouvert afin d'empêcher les étincelles sur le tapis ou le parquet.
- **Placez des produits inflammables** comme des pots de peinture ou des diluants **dans un support fermé hermétiquement**. Vous éviterez ainsi l'émanation de vapeurs dangereuses.
- **Débranchez toujours les appareils électriques quand vous ne les utilisez pas.**
- Vous allez vous coucher ou vous vous absentez ? **Eteignez la télévision au lieu de la laisser en mode stand-by.** Non seulement, vous économiserez de l'énergie, mais vous éviterez aussi que votre appareil ne prenne feu.

Pour obtenir davantage de conseils, prenez contact avec le conseiller en prévention incendie ou rendez-vous au service d'incendie de votre région.

### A NE PAS FAIRE!

- Vous construisez ou rénovez ? N'utilisez jamais de **matériaux facilement inflammables**.
- Ne faites **pas sécher de vêtements à proximité d'un poêle**.
- **Ne placez jamais d'appareils électriques dans un environnement humide** ou à proximité d'une baignoire ou d'une douche. Veillez à ne pas toucher des appareils électriques avec des mains humides.
- **Ne placez jamais de câbles sous un tapis, une couverture ou sous la porte.** Les câbles peuvent se détériorer et donner lieu à une surchauffe, voire à un incendie.
- **Ne fumez pas au lit.** Si vous vous endormez avec une cigarette en feu allumée, vous courrez le risque de provoquer un incendie.
- **Ne laissez jamais de bougies allumées sans surveillance.**

### 3.3. Moyens de prévention incendie

Il existe de nombreux dispositifs et matériaux qui peuvent contribuer à prévenir un incendie ou ont un impact sur les conséquences dramatiques qui s'ensuivent.



#### 1 Les portes coupe-feu retardent la propagation de la chaleur et de la fumée

Qu'en est-il des espaces à risques d'incendie comme la cuisine, le garage et le local de chauffage ? Il est préférable de les sécuriser avec des portes coupe-feu que vous faites installer par un professionnel. Vous serez ainsi sûr que le **panneau de porte, les fixations et les mesures de sécurisation satisfont aux exigences fixées** et que l'installation est réalisée de manière professionnelle. Vous voulez être sûr que la porte est suffisamment résistante au feu ? Vérifiez les pastilles RF sur le côté. Celles-ci doivent mentionner :

- L'organisme qui a testé la résistance au feu de la porte.
- Une résistance au feu d'au moins 30 minutes, conformément à la norme belge (Rf 1/2h or Rf 30) ou aux nouvelles normes européennes (EI 30).



**Attention** : Une porte coupe-feu n'est efficace que si elle est fermée !

Les pouvoirs publics encouragent l'achat de portes coupe-feu. Souhaitez-vous investir dans la sécurisation de votre habitation ? Vous aurez droit à **une réduction d'impôt** (voir chapitre 4).

## 2 Les détecteurs de fumée détectent la fumée plus rapidement que vous.

### A FAIRE!

- Optez pour un **détecteur de fumée optique\***. Ce type de détecteur est le plus souvent utilisé et le plus efficace.
- Installez à **chaque étage** de votre habitation **au moins un détecteur de fumée** – de préférence dans le hall. Cet endroit central communique avec la plupart des pièces (où un incendie peut se déclarer). Et c'est à cet endroit que la fumée est le plus rapidement détectée par la circulation de l'air.
- Installez de préférence les détecteurs de fumée **au milieu du plafond**, à au moins 30 cm du coin pour qu'ils puissent capter très rapidement la fumée. Si vous ne pouvez pas placer le détecteur à cet endroit, pensez aussi à le fixer au mur, mais le plus haut possible : au moins à 15 cm du plafond et à 30 cm du coin.
- Installez également un détecteur de fumée dans le couloir, devant la porte de votre chambre à coucher, car la fumée est votre pire ennemi pendant votre sommeil !
- Avez-vous une alarme contre le cambriolage ? Raccordez-la au système de détection incendie.
- **Contrôlez la durée de vie de la pile du détecteur de fumée.** Elle varie d'un appareil à l'autre. Certains appareils fonctionnent avec une pile d'une durée de vie de 10 ans, tantôt remplaçable, tantôt pas.
- **Optez pour des détecteurs de fumée de qualité**, qui comportent sur leur emballage les **labels CE et EN14604**. Tenez toujours compte des prescriptions légales applicables dans votre région.
- **Testez au moins une fois par mois votre détecteur de fumée** et dépoussiérez-le régulièrement.



### A NE PAS FAIRE!

- Ne placez **pas de détecteur de fumée dans votre cuisine et votre salle de bains**. La fumée et la vapeur peuvent déclencher inutilement l'appareil.

### 3 La couverture anti-feu aide en cas d'incendie

Comment éteindre rapidement et efficacement un début d'incendie de cuisine? En utilisant une couverture anti-feu que vous pouvez vous procurer dans tous les magasins de bricolage. Mettez votre couverture anti-feu dans un endroit facile d'accès et à portée de main. Mieux encore : accrochez-la au mur.

Un appareil électrique prend feu dans votre cuisine ? Vous devez réagir rapidement et **utiliser correctement votre couverture anti-feu**. Ci-après, vous pourrez lire comment procéder. Répétez les gestes ci-dessous pour être bien préparé lorsque vous devrez vous en servir.

- Sortez la couverture anti-feu de son emballage.
- Enveloppez vos mains avec la couverture pour les protéger.
- Déposez doucement la couverture sur l'objet en feu. Ne faites pas de gestes brusques.
- Veillez à bien recouvrir le tout, de façon à éviter l'arrivée d'oxygène.
- Coupez la source d'énergie de l'appareil ou retirez la prise.

#### Une bonne couverture anti-feu :

- Répond à la **norme européenne EN1869** (elle se trouve sur l'emballage);
- Mesure 1 mètre sur 1 mètre;
- A deux lanières visibles ;
- Se trouve dans un emballage muni d'une lanière ou d'une encoche permettant d'accrocher la couverture

Une couverture anti-feu ne sert **pas uniquement pour les appareils de cuisine**, mais aussi pour **des vêtements qui prennent feu**.

Un feu se propage en raison d'huiles qui surchauffent ou de matières grasses qui prennent feu spontanément ? Et vous n'avez pas de couverture anti-feu à la maison ? Utilisez dans ce cas **un torchon en coton humide**. **Attention** : ne le mouillez pas. Car l'eau fait raviver et doubler les flammes alors que l'huile en feu éclabousse partout. Recouvrez délicatement l'appareil au moyen du torchon humide – ne faites certainement pas de gestes brusques. Lorsque le chiffon commence à sécher, mettez un deuxième chiffon humide par-dessus. Laissez le torchon sur l'appareil en attendant les pompiers.



#### 4 Les extincteurs permettent d'éviter le pire s'ils sont utilisés correctement.

Un extincteur permet d'éteindre un début d'incendie. Dans le cas d'une habitation, on privilégiera généralement les extincteurs à poudre ou à eau (à mousse).

Avec un **extincteur à mousse**, vous pouvez éteindre un feu de manière plus ciblée parce que la visibilité reste garantie pendant que vous aspergez le produit. L'objet en feu se trouve sous une couche de mousse, ce qui limite les risques que les flammes se ravivent. Autre avantage de la mousse : elle provoque moins de dégâts dans votre habitation.

Les **extincteurs à poudre** exigent une certaine dextérité et sont plus difficiles à manier. En outre, il n'est pas simple de doser correctement l'extincteur. Vous risquez d'utiliser trop de poudre, qui se propagerait dans toute l'habitation.

Pour manier correctement l'extincteur, lisez toujours attentivement le mode d'emploi. Un incendie se déclare ? N'oubliez pas de prévenir d'abord les services de secours (numéro 112), avant d'essayer d'éteindre le feu. Suivez ces étapes :



#### ✓ A FAIRE!

- Prévenez le **112**.
- **Sortez l'extincteur de son support.**
- **Activez-le** en :
  - Retirant la goupille de sécurité ;
  - Appuyant sur le bouton/percuteur (il se trouve parfois sur la poignée, mais pas toujours).
  - A ce moment-là, vous entendez que l'appareil se met sous pression.
- **Testez rapidement l'appareil en appuyant sur la lance.** Faites-le à l'écart des flammes. Rien ne sort de l'extincteur à poudre ? Secouez l'appareil pour libérer la poudre, car elle peut se tasser.
- **Respectez une bonne distance** entre vous et l'objet en feu :
  - Pour un extincteur à poudre : entre deux et quatre mètres ;
  - Pour un extincteur à eau : de un à 5 cinq mètres.
- Tenez-vous dos à la porte et dirigez le jet **vers la base des flammes**. Visez tout d'abord les flammes les plus proches et approchez-vous pas à pas.

Saviez-vous que certains extincteurs peuvent être **déduits fiscalement** s'ils sont placés par un spécialiste ? Consultez le chapitre 4 pour plus d'infos.

### 3.4. Que faire en cas d'incendie ?

Malgré toutes les précautions que vous avez prises, l'improbable se produit ... Il y a le feu !

**Vous constatez un incendie ? Appelez immédiatement les services de secours !**

#### ✓ A FAIRE!

- Vous constatez un début d'incendie que vous n'êtes pas à même d'éteindre : **quittez les lieux et fermez la porte.**
- **Déclenchez immédiatement l'alarme** et prévenez tous les occupants.
- **Formez le 112.**
- **Fermez toutes les portes et fenêtres.** Vous éviterez ainsi la propagation de la fumée.
- Avez-vous un **plan d'évacuation** ? Mettez-le à exécution. Sortez du bâtiment par le chemin le plus court possible et rendez-vous avec toute la famille dans un endroit sûr, à une distance suffisante de l'habitation.
  - Prenez une clé de la maison.
  - N'utilisez pas l'ascenseur (en cas d'immeuble à appartements).
  - Ne revenez jamais sur vos pas.
  - N'entrez pas dans un espace envahi par la fumée.

**Baucoup de fumée se répand et la visibilité est réduite dans votre habitation ?**

#### ✓ A FAIRE!

- **Gardez** dans la mesure du possible **contact avec le mur** (par exemple en le tâtant de la main ou du pied).
- Tenez **un chiffon humide devant votre bouche**, car la fumée et les gaz de combustion sont suffocants.
- **Restez le plus près possible du sol**, c'est là qu'il y a le plus d'oxygène.
- Vous voulez ouvrir une porte fermée ? Vérifiez toujours la chaleur derrière une porte fermée avant de l'ouvrir. **Si une pièce est en feu, n'ouvrez jamais la porte !**



## Les couloirs et escaliers sont également envahis par la fumée ?

### ✓ A FAIRE!

- Cherchez une fenêtre côté rue. Tentez de contacter les services d'incendie (112) pour signaler où vous vous trouvez.
- L'endroit où vous vous trouvez est rempli de fumée ? Il vous est impossible de vous mettre à l'abri ? **Restez le plus près possible du sol**, c'est là qu'il y a le plus d'oxygène.
- **Signalez clairement votre présence aux personnes extérieures.**

## 3.5. Des brûlures ? De l'eau avant tout, le reste vient ensuite !

### ✓ A FAIRE!

- Vous devez immédiatement **rincer les brûlures avec de l'eau** (certainement dans les 20 minutes après avoir été brûlé). Utilisez à cet effet de l'eau tiède d'environ 20 degrés et ce, pendant 20 minutes. C'est beaucoup plus long que ce que vous pensez : veillez à bien respecter ce temps. Couvrez ensuite la brûlure. Mieux vous la soignerez, plus rapidement se fera la guérison.
- Votre brûlure a refroidi ? Recouvrez-la immédiatement d'un linge humide et propre (n'utilisez pas de matériel adhésif). **Ne recouvrez pas la blessure avec du savon**, du beurre ou d'autres produits pour la peau (topiques) avant d'avoir demandé conseil à votre médecin.
- Le traitement de la brûlure **dépend de sa profondeur et de son étendue**.
  - Plus grande qu'une pièce de 2 euros ? Rendez-vous chez un médecin.
  - Plus grande que la main ? Présentez-vous immédiatement aux urgences de l'hôpital le plus proche. Ils vous y aideront rapidement et vous enverront – si nécessaire – au centre des grands brûlés.
  - Plus grande que la surface d'une main ou située à un endroit sensible ? Ou il s'agit-il d'une blessure électrique, chimique ou profonde ? Dans ce cas, appelez les services de secours (numéro 112).

**Conseil :** Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet des différents centres de traitement de grands brûlés.

## 4. Avantages financiers de la sécurisation de votre habitation

Vous envisagez de sécuriser votre habitation de manière optimale ? Les pouvoirs publics y contribuent financièrement. Les personnes qui investissent dans certains systèmes de sécurisation contre le cambriolage et l'incendie peuvent bénéficier d'avantages fiscaux.

### 4.1. Réduction d'impôt pour les systèmes de sécurisation

Investir dans des systèmes de sécurité présente un double avantage. Vous **protégez efficacement** votre habitation et vous bénéficiez d'une réduction d'impôt. Que demander de plus ?

#### Les conditions

Pour bénéficier de cette réduction d'impôt, vous devez faire placer le système de sécurité par un entrepreneur enregistré. Vous serez ainsi sûr de la qualité de l'installation. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre bureau des contributions local.

#### *Obligation pour l'entrepreneur*

Votre entrepreneur enregistré doit indiquer sur la facture :

- **Où** il a effectué les travaux ;
- **Attester de leur qualité** et de leur conformité aux exigences légales (voir l'Arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en matière de réduction d'impôt pour les dépenses faites en vue de sécuriser une habitation contre le vol ou l'incendie).

#### *Obligations pour le particulier*

- Vous pouvez bénéficier de cette réduction d'impôt pour les dépenses effectivement payées pendant la période imposable. A cet effet, vous devez être propriétaire, possesseur, emphytéote, superficiaire, usufruitier ou locataire du bien immobilier.
- Vous devez tenir à la disposition du contrôle des contributions **la facture** reprenant **l'attestation de l'entrepreneur** ainsi que **la preuve du paiement** de cette facture.

## Matériel qui entre en ligne de compte

- Extincteur à eau ou à poudre de 6 kg
- Extincteur automatique dans les locaux des chaufferies au mazout
- Portes résistant au feu une demi-heure (RF – EI30) si vous les placez :
  - Entre le garage et l'habitation
  - Du côté intérieur menant à la cuisine
  - Entre la partie nocturne et diurne de l'habitation
  - Du côté intérieur menant au local chaufferie.
- Eléments retardateurs d'effraction :
  - Eléments de façade retardateurs d'intrusion (e.a. portes blindées\*)
  - Vitrages spécifiques retardateurs d'effraction avec un côté feuilleté\*
  - Serrures de sécurité et autres systèmes de sécurisation pour les portes, fenêtres, volets, portes de garage, coupoles, fenêtres de toit, soupiraux et barrières
- Systèmes d'alarme
- Frais inhérents au raccordement à une centrale d'alarme (abonnement)
- Caméra équipée d'un système d'enregistrement

## Montant de la réduction d'impôt

Vous voulez savoir à combien s'élève la réduction d'impôt ? Surfez sur [www.besafe.be](http://www.besafe.be). Cette mesure est revue chaque année par les autorités.



## 4.2. Primes cambriolage communales

Certaines communes belges offrent une prime aux personnes qui investissent dans la sécurisation de leur habitation contre le cambriolage. La prime couvre un certain pourcentage (25 à 50 %) des investissements consentis, avec un montant maximum. Le montant de la prime et les conditions à remplir pour l'obtenir diffèrent d'une commune à l'autre. Souvent, vous devez faire appel – gratuitement – à un conseiller en prévention cambriolage qui vous prodigue des conseils et vient contrôler les travaux réalisés. Il vérifie ainsi que les mesures appliquées tiennent compte de la sécurisation totale de l'habitation.

Vous souhaitez savoir si votre commune propose également ces primes ? **Informez-vous auprès du service communal.**

## 5. Glossaire

**Classe de résistance** : détermine la résistance qu'un élément de façade offre contre le cambriolage.

**Cylindre** : la partie amovible de la serrure dans laquelle vous introduisez votre clé.

**Cylindre de sécurité** : cylindre muni de pointes particulièrement saillantes pour une meilleure protection contre l'effraction. Il est en outre équipé d'une protection supplémentaire contre le forage. Dans le cas de ce type de cylindre, le panneton de la clé se compose de petites entailles. La clé peut uniquement être reproduite sur présentation d'une carte de sécurité.

**Demi-cylindre** : cylindre qui peut uniquement être ouvert du côté intérieur de la porte. Le cylindre n'est pas visible de l'extérieur et ne peut donc pas être forcé.

**Détecteur de fumée optique** : détecteur avec capteur optique. Sa cellule photosensible détecte sans problème la fumée et émet un signal fort pour vous prévenir en cas d'incendie.

**Élément de façade** : élément qui est intégré dans la façade, par lequel vous pouvez entrer dans l'habitation. Exemple ? Une fenêtre, une porte ou une porte de garage.

**Entrebâilleur** : levier muni d'un anneau qui permet de laisser la porte d'entrée entrebâillée. Ce système permet de prévenir l'intrusion.

**Extraction du rotor** : technique appliquée par les cambrioleurs. Ils forent le cylindre pour l'extraire de la serrure.

**Forage de trous** : technique appliquée par les cambrioleurs. Ils forent des trous dans l'encadrement, à hauteur de la poignée de porte et ils ouvrent ensuite la fenêtre/la porte.

**Gâche de sécurité** : gâche, opposée à la serrure, qui est vissée dans le dormant et compte une ou plusieurs encoches pour les pènes.

**Gâche en forme de cuvette** : cuvette intégrée dans le chambranle et opposée à la serrure. Elle compte une ou plusieurs encoches pour les pènes.

**Garniture de sécurité** : garniture de porte qui empêche que le cambrioleur brise, fore ou arrache le cylindre. La rosace protège uniquement le cylindre. La plaque de protection sécurise également la poignée de porte.

**Goujons antivol** : tiges en acier que l'on place du côté charnière de la porte. Lorsque la porte se ferme, un taquet pénètre dans un orifice prévu à cet effet dans le chambranle.

**Judas** : ouverture pratiquée dans la porte d'entrée. Regardez à travers, vous verrez qui sonne avant d'ouvrir la porte.

**Pêne à tête de champignon** : point de verrouillage spécial en forme de tête de champignon empêchant un cambrioleur d'ouvrir les profilés de fenêtre à l'aide d'un pied-de-biche.

**Pêne dormant** : partie de la serrure qui se déplace lorsqu'on actionne le cylindre à l'aide de la clé.

**Pêne lançant** : partie de la serrure pouvant être actionnée par la poignée de porte ou le bouton.

**Plaque de finition aveugle** : plaque retardatrice d'intrusion, qu'elle soit ou non munie d'une poignée de porte, en vue de la protection du cylindre (ne pas prévoir de trou pour le cylindre). C'est nécessaire si vous optez pour une porte avec un demi-cylindre (à l'intérieur de votre habitation).

**Plaque de protection** : partie fixée à l'extérieur de la porte et qui protège le cylindre et la poignée de porte contre toute tentative de bris.

**Polycarbonate** : matière solide, dure et transparente. Contrairement à la plupart des autres matières plastiques, le polycarbonate peut supporter des températures élevées. Le polycarbonate protège en outre contre les attaques de l'extérieur. Les cambrioleurs et les vandales se heurtent donc à une résistance. Idéalement utilisé pour les coupoles.

**Porte blindée** : ensemble de sécurité de la porte + cadre. Composantes : cylindre de sécurité, serrure de sécurité avec plusieurs points de liaison, charnières renforcées, points de fixation dans le sol et cadre en acier bien ancré.

**Profilé métallique** : deux longs profilés métalliques emboîtés dont une partie est fixée sur la porte et l'autre sur le chambranle. Il s'agit d'une barrière contre l'effraction. Le cambrioleur ne trouve plus de levier pour forcer la porte.

**Rosace** : élément fixé à l'extérieur de la porte et qui protège le cylindre.

**Sécurisation anti-extraction** : partie de la garniture de sécurité qui protège le cylindre contre la technique de l'extraction. Dans ce cadre, le cambrioleur arrache le cylindre de la porte – avec un outillage confectionné par ses soins ou professionnel.

**Serrure à applique** : bon complément à la serrure existante. Vous la placez sur le cadre de la fenêtre ou de la porte et fixez la plaque de protection à l'extérieur du cadre de la porte.

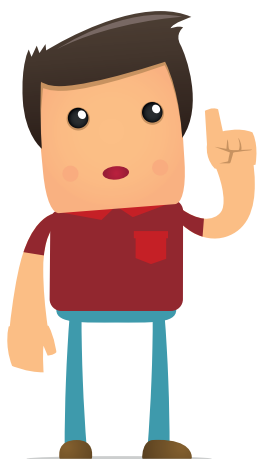
**Serrure à combinaison** : serrure qui demande la connaissance d'une séquence chiffrée pour être ouverte ou fermée. Cette séquence peut être introduite au moyen d'une série de disques indépendants ou d'un disque central qui en commande plusieurs.

**Serrure multipoints** : serrure qui ferme la porte à l'aide d'un cylindre unique sur plusieurs points simultanément (généralement utilisée sur les nouvelles portes).

**Système anti-soulèvement** : système de sécurisation qui permet d'empêcher qu'une porte de garage ou un volet p.ex., ne puisse être soulevé.

**Vis de sécurité** : des vis unidirectionnelles ou des vis à tête spéciale qui sont difficiles à dévisser à l'aide d'un tournevis.

**Vitrage feuilleté** : vitrage de sécurité composé de deux ou plusieurs feuilles de verre assemblées par plusieurs intercalaires de polyvinylebutyral (PVB). Ce type de vitrage constitue un seuil supplémentaire pour le cambrioleur qui doit d'abord briser l'unique feuille de verre à l'extérieur et ensuite la composition du verre feuilleté et les couches de PVB.



## Habiter en sécurité

Saviez-vous qu'au bout de 3 minutes, un cambrioleur mettra probablement fin à sa tentative d'effraction, car le risque de se faire attraper augmente considérablement.

C'est pourquoi, en sécurisant votre habitation, il est important de compliquer autant que possible la tâche d'un cambrioleur. La présente brochure vous informe des mesures de prévention organisationnelles, mécaniques et électroniques qui permettent de sécuriser votre habitation.

Outre l'effraction, l'incendie constitue également un réel danger pour votre habitation et vos biens. Vous trouverez aussi dans cette brochure de nombreux conseils de prévention contre l'incendie.

Les conseils de prévention ont été rédigés par une équipe de professionnels, en collaboration avec les services de police et les services d'incendie. Suivez scrupuleusement ces recommandations et faites de votre habitation un lieu qui résiste au feu et à l'effraction.

**La sécurité est l'affaire de tous !**

Pour commander des exemplaires supplémentaires de cette brochure, envoyez un mail à [infodoc@ibz.fgov.be](mailto:infodoc@ibz.fgov.be) ou un fax au **02/557 35 22**.

Cette brochure est également téléchargeable sur [www.besafe.be](http://www.besafe.be) (rubrique "Nos publications").

## Direction générale Sécurité et Prévention

Boulevard de Waterloo, 76  
1000 Bruxelles

T 02 557 33 99  
F 02 557 33 67

[vps@ibz.fgov.be](mailto:vps@ibz.fgov.be)  
[www.besafe.be](http://www.besafe.be)